19e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 37 16 SEPTEMBRE 1897

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT

ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je suis un de vos plus vieux abonnés à l'*Ami*. J'en possède *toute la collection* bien reliée, bien en place, sous ma main, et c'est un devoir pour moi chaque fois que je vous écris, de vous remercier cordialement pour tout le mal que vous vous donnez pour nous.

Aujourd'hui je voudrais bien introduire auprès de vous une petite requête. Vous avez un rédacteur, qui nous donne de temps en temps des notices biographiques sur des personnages contemporains. Ses esquisses sont extrêmement intéressantes.

Il est un de nos contemporains auquel peut-être il pourrait consacrer aussi quelques pages qui feraient grand plaisir aux gens de mon âge. C'est Raymond Brucker, l'ami de Louis Veuillot, l'inspirateur de Paul Féval, l'*original* conférencier des pauvres, il y a trente ans et plus.

Sans doute nous connaissons Raymond Brucker, mais il me semble que nous ne l'apercevons qu'à travers un brouillard. Peut-être qu'à dissiper le brouillard on dissiperait aussi l'enchantement...

R. — C'est un charmant sujet que nous donne à traiter notre aimable correspondant, un vrai sujet de vacances. Cette figure nous poursuit depuis plusieurs années, et le temps, l'occasion aussi, nous manquait de la dessiner. Sur la « requête » de notre « vieil abonné » et ami, nous essaierons de tracer cette nouvelle esquisse. On peut sans crainte dissiper le brouillard, l'enchantement restera.

I. Né à Compiègne, vers 1805, d'après Vapereau, — qui lui consacre quinze lignes où il ne fait pas même mention de sa conversion ni de ses éclatantes conférences, — élevé par un mauvais prêtre, petit ouvrier au faubourg du Temple jusqu'à vingt-trois ans, mais avide de lire, de connaître, de faire du bruit autour de son nom, passionné pour les idées socialistes, libre-penseur et impie forcené, il débuta dans le *Figaro*, fondé pour saper le trône et l'autel. Ses articles furent très remarqués pour leur vive allure et leur étrange originalité. Mais bientôt il se lance dans le livre et publie coup sur coup de nombreux romans, et des plus dangereux. Il les signe Michel Raymond, parce que le premier, *Le Maçon*, est écrit en collaboration avec Michel Masson.

En 1830 il descend dans la rue, et ramasse pour les jeter sur le vieux roi les pavés qu'a déracinés la pointe de sa plume. Mieux que cela, il vient, accompagné d'un groupe de révolutionnaires, réclamer la tête de M. de Peyronnet, ancien ministre de Charles X. Homme d'esprit, M. de Peyronnet lui adressa quelques jours après son portrait avec un quatrain joliment tourné, où n'étant point libre, disait-il, de disposer de sa tête, il le priait pour le moment de se contenter de la copie. Brucker, désarçonné par cette ironie hautaine et dégagée de gentilhomme de race, comprit la leçon, mais ne désarma point. L'année suivante il publiait *Les Intimes* (1831), la plus malsaine de ses œuvres.

Dans ses livres, — comme dans ses articles signés de divers pseudonymes, souvent Olibrius, — il traite surtout les sujets sociaux, ou plutôt antisociaux, qui étaient alors à la mode ; il fait des thèses fouriéristes, socialistes, phalanstériennes, « admire la barbe superbe du père Enfantin, dont chaque poil devenait, quand on voulait, une commandite israélite ; croit à Charles Fourier, le moins fou des utopistes et le plus désintéressé ; crie Vive la Pologne ! et se bat pour V. Hugo le soir d'*Hernani*, voyagera en Icarie avec Cabet et fréquentera les ateliers nationaux avec Louis Blanc. » (Paul Féval, *Pierre Blot*, p. 4). Il va plus loin : dans le *Testament d'Alibaud* il pousse à l'assassinat politique et fait l'apologie du meurtre de Louis XVI (1836), et dans une longue épître en vers à Raspail il écrit :

> ... Tant qu'un homme souffre et dans son avenir
> N'entrevoit qu'avanie, affronts, rage et misères,
> De droits et de progrès pourquoi l'entretenir ?
> Nos droits ? Ils sont de vivre. Or pouvons-nous prétendre
> A la table du globe où vous vous gorgez tous ?
> Vos progrès ? Trouvez donc le progrès de les rendre
> Utiles à chacun. Ou bien tremblez pour vous !

Il fait école, il a ses disciples, ses fervents, ses émules : « C'est vous qui m'avez mis la plume à la main, » lui écrit George Sand. Et comme le socialisme ne s'est jamais conçu sans l'impiété, il devient, dit Louis Veuillot, un « fanatique d'incrédulité. » La seule idée de Dieu qui permet ou autorise toutes les cruautés, toutes les injustices sociales, amène sur ses lèvres le sarcasme, le blasphème. « Dieu, dira-t-il, me paraissait dur et révoltant. » (Voir *Les Contemporains*).

Quelle époque d'ailleurs que celle qui suivit 1830 ! « Paris dans toute la force du terme ne savait plus qu'il y avait un Dieu, et l'abbé Desgenettes, le saint curé de Notre-Dame-des-Victoires, m'a dit bien souvent les larmes aux yeux : « Pendant plusieurs dimanches de suite, en carême, nous chantâmes Vêpres pour les frères de la doctrine chrétienne, les sœurs de la charité et trois dames. » Une fois, le même abbé Desgenettes, fondateur de l'Archiconfrérie, se trouva seul dans son église avec une pauvresse dont l'enfant criait. Quand la pauvresse eut reçu l'aumône, elle voulut se retirer par respect, à cause de l'enfant qu'elle ne pouvait faire taire. Mais le malheureux saint homme lui dit : « Restez, ma fille, et laissez pleurer le petit, pour que Dieu entende au moins quelqu'un ici ! » (*Pierre Blot,* p. 151).

Ses romans lui rapportaient bon an mal an une trentaine de mille francs. « La dernière année que j'ai *travaillé,* comme dit Madeleine, ma femme, j'ai gagné soixante-cinq mille francs à écrire des choses qui ne valaient pas quatre sous ! » (*Etapes d'une conversion*, p. 30).

Toute cette histoire lamentable se lit à travers les lignes des deux livres de Paul Féval que nous venons de mentionner, les *Etapes d'une conversion* et *Pierre Blot.* Il convient de faire la part du romancier qui dramatise son personnage et ne dédaigne ni les expressions, ni les tirades, ni les situations heurtées, mais au demeurant le portrait est buriné de main de maître, et au fond tout est vrai. Paul Féval déclare même qu'il s'est appliqué à reproduire les phrases exactes de Raymond Brucker, qu'il désigne sous le nom de Jean. Quand parut « mon croquis du Jean » qui avait un brin de génie, « un cri sympathique s'éleva, on s'occupa de Jean tout un jour... C'est bien Raymond Brucker, le socialiste repentant, que j'ai voulu représenter dans l'introduction parisienne de mon livre. » (*Le coup de grâce,* p. 14).

Voici le début de son merveilleux récit :

« Je vais vous raconter l'histoire d'une intelligence et d'un cœur. Mon ami s'appelait Jean ; son nom de famille importe peu. Avant de tourner ses yeux vers Dieu, il avait dépensé une longue vie à regarder les hommes pour faire fortune et gagner de la renommée. L'écrivain est un espion involontaire qui viole incessamment autour de lui le secret des consciences.

« Je parle, bien entendu, ici des écrivains qui ont la passion et le respect de leur art, et non pas de ces écorcheurs de papier noircissant des pages à la sueur du poignet...

« Jean était un de ces esprits de plus en plus rares de nos jours qui pensent encore leur propre pensée, au lieu de ravager celle d'autrui. Ce livre lui appartient et fut écrit presque sous sa dictée.

« Il m'arriva une fois de lui dire à propos du titre de ce livre : « Pour parler français, je crois qu'il faudrait mettre : *Les Etapes d'un converti.* »

« Mais Jean me répondit : « A notre insu, nos joies et nos douleurs, nos triomphes et nos défaites nous rapprochent de Dieu. Ce n'est pas nous qui marchons vers la Conversion, c'est la Conversion qui vient à nous... »

II. Comment « la Conversion vint-elle à lui, » c'est un des secrets intimes qu'il n'a point révélés, parce que ces coups de grâce miséricordieux ne sauraient se raconter dans le langage humain. Dieu parle à l'âme seule, un jour : comment traduire sa parole ? Mais Raymond Brucker ne s'est point tu sur « les causes accidentelles de son retour. » Il en a dit quelque chose au P. Paul de Geslin de Kersolon (Jean Loyseau), son ami, qui d'ailleurs n'y fut pas étranger.

Lors de l'attentat de Fieschi, — c'est du moins ce que pense le P. de Geslin, — Brucker qui passait, fut témoin involontaire de scènes atroces. La machine infernale avait épargné Louis-Philippe ; mais le maréchal Mortier fut tué, et parmi les nombreuses victimes le journaliste vit une femme, jeune encore, les cheveux épars, étendue sur les tables de marbre du café voisin. « Le ventre de la malheureuse était déchiré par une plaie béante, et ses entrailles s'en étaient échappées et gisaient près d'elle, dans une mare de sang encore chaud. »

Ce spectacle le frappa d'une sorte de vertige. Comme pour « s'arracher à cette vision abominable, » il se met à courir à travers les rues comme un fou, jusqu'aux bureaux du *National.* Il y rencontre Armand Carrel, lui peint l'horrible boucherie, cette femme convulsée par les affres de la mort, ses yeux dilatés par l'effroi, et le regardant en face il lui dit :

— Carrel, sais-tu qui a assassiné cette femme et tous ceux qui sont morts dans cette boucherie infâme ?

— Non.

— Tu ne le sais pas ? Eh bien ! Je vais te le dire. Les assassins, c'est nous !

« Et prenant sa plume qui était là sur le tapis de la table, il la serra dans sa main crispée et l'écrasa d'un coup de poing avec une sorte de fureur. »

Jamais plus désormais il n'écrivit un article politique.

Il avait un ami, Del Sarte, un musicien incomparable, un déclamateur sans rival, « le professeur du P. Monsabré, de Keller, de la célèbre Mme Sontag, de Rachel et de tant d'autres » (*Le P. de Geslin*, t. II, p. 240), qui lui aussi avait longtemps vécu dans l'enfer de l'incroyance et

songeait enfin à se convertir. Ensemble ils s'entretenaient du redoutable problème de la vie, auquel seul le catholicisme apporte la solution complète ; mais Brucker se cabrait devant les mystères du dogme. Un soir il entre chez son ami. Del Sarte avait le doigt sur une touche de son piano, un vieil instrument aux sons faibles, que l'artiste aimait, car, non sans raison, il prétendait que la perfection de l'harmonie serait l'absence du bruit.

— Que fais-tu là ? lui dit Brucker.

— Ecoute... N'entends-tu pas ce *la* que je viens de frapper ?

— Oui.

— Et, tiens, ce son se subdivise en trois sons parfaitement distincts : le *la* que je frappe, puis la dominante du *la*, le *mi*, qui est engendrée par la tonique, et de cette tonique et de cette dominante un autre son procède, déterminant le ton de la note, c'est le *do* dièze ou la médiante ; et ces trois sons simultanés, donnés par une seule corde, marient leurs vibrations, nécessaires l'une à l'autre, et ne produisent qu'un seul son. Comment expliques-tu cela, Brucker ?

— Dame ! cela ressemble furieusement à ce qu'on nous enseignait au catéchisme et qu'on appelait le mystère de la Trinité.

— Oui, mais nous avons tant dit qu'il était absurde.

— Absurde comme la tonique engendrant sa dominante et la médiante procédant des deux autres. C'est peut-être bien nous qui sommes absurdes.

— Peut-être...

— Si nous allions nous confesser ? (*Ibid.* t. I, p. 233.)

Combien d'esprits supérieurs et fins cherchaient alors la vérité dans toute l'honnêteté de leur âme ! Louis Veuillot l'avait trouvée déjà, par la confession. *Rome et Lorette* n'est qu'un poème en l'honneur de la confession, et c'est vers la confession qu'il poussait avec son âme d'apôtre ses amis encore hésitants, comme ce pauvre Edouard Ourliac, qui avait eu pour professeur « cet humble et héroïque Père Perboyre, le plus timide des hommes, qui n'osait réprimander un de ses élèves, et qui plus tard, missionnaire en Chine, méprisa tous les supplices et mourut au milieu des tortures, martyr de Jésus-Christ. » Un jour qu'Edouard Ourliac venait le remercier d'un service littéraire :

— Où en êtes-vous avec le bon Dieu ? lui demandai-je.

Il s'était confessé quelque temps auparavant, à l'occasion de son mariage, mais à un prêtre sans tendresse. Après l'avoir écouté froidement, comme pour la forme, on l'avait renvoyé sans l'exhorter à revenir, et depuis six mois il en restait là. Je l'exhortais à reprendre cette pratique sans laquelle on ne peut longtemps rester chrétien. — Quand vous le voudrez, ajoutai-je, je vous mènerai à un confesseur qui aura pour vous un cœur de mère. — Si vous aviez le temps, me répondit-il, je vous prierais de m'y conduire tout de suite. — Certes, repris-je plein d'admiration et de joie, si je n'avais pas le temps, je le prendrais. Mais, dites-moi, les jésuites vous font-ils peur ? — Comme à M. de Maistre. »

Et il le conduisit au P. Boullanger (*Mélanges*, 1re série, t. III).

Ils allèrent ainsi se confesser sur-le-champ, et le souvenir que garda Brucker de cette entrevue avec le ministre de Dieu, du pardon qui descendit sur son âme avec une surnaturelle et indicible suavité, il l'a consigné dans un livre intitulé le *Confesseur*, qui est plutôt un chant d'action de grâces, mêlé de cette théologie originale, mais exacte, de ces aperçus étranges, de ces éclairs de génie qui le caractérisent désormais.

« Le plus intéressant de tous les livres modernes, écrit-il, serait à coup sûr celui qui donnerait l'énumération des mille et une voies de retour par lesquelles tant d'hommes de caractères différents se sont rencontrés de nos jours dans le sacerdoce. On prétend la science hostile au dogme. Qui est-ce qui prétend cela ? Et de quelle science veut-on vous parler ? Plus d'un converti sourirait de cette assertion frivole. L'étude alors a courbé le front du rebelle, il s'est humilié dans la pénitence ; il a prosterné son orgueil pour grandir, et pendant son noviciat, ses supérieurs l'ont couvé du regard, pour deviner les symptômes du rôle que Dieu lui destine. La Confirmation, ce Saint-Cyr mystique, marquera sa place dans le rang des élus. L'Eucharistie lui dira la solidarité des êtres et le terme glorieux de l'expansion des âmes dans le sein de l'Eternel. Il est prêtre enfin, l'Ordre l'a reçu. De nombreux devoirs lui sont assignés ; une vaste science est ouverte devant lui, les clefs de l'âme lui sont remises ; il pénètre dans ce monde, visible pour lui seul, invisible pour le reste des hommes. »

Puis l'écrivain suit le confesseur « dans ses fonctions, dans ses douleurs, dans ses luttes, » parmi les incrédules, les âmes tièdes, les cœurs hésitants. « Les âges, les rangs, les diversités passent devant lui au confessionnal ; tout un monde se meut dans la chambre noire de sa pensée. L'écolier stupide et rétif, presque révolté de se mettre à genoux devant cet homme à costume bizarre, dont ses parents indiscrets et peu conséquents font des gorges chaudes ; la pensionnaire qui récapitule en tremblant ses crimes ingénus, viennent solliciter le droit de s'approcher de la sainte table. Tout à l'heure, et d'une bouche impatiente sortiront des secrets... De quelle responsabilité ne restera-t-il pas chargé par cette confidence ?... C'est une existence aux abois qui frémit entre les suggestions cruelles de l'abandon et de la nécessité ; qui demande à Dieu des forces contre le démon, qui repousse un calice affreux, qui fuit le suicide et le crime ; qui réclame un médiateur officieux entre le ciel et les hommes, un sauveur ! A qui donc, ô mon Dieu ! demande-t-

on cela ? A ces hommes dont le salaire (car on salarie le prêtre maintenant) soutient à peine l'existence de bénédictin ; à cet homme obscur, sans nom devant le siècle, dont le costume éveille sur les lèvres un sarcasme fiévreux dans la rue ; roseau bafoué par les révolutions ; plastron obligé des quolibets du journalisme libéral. C'est qu'en dépit des huées d'en bas, le confesseur est plus qu'un homme...

« Le confesseur ! Il porte l'Extrême-Onction à celui qui meurt ; et si lorsque la science humaine a cédé le terrain, l'apparition du saint Viatique ne détermine pas une révolution salutaire, le prêtre ouvre le ciel au moribond et fortifie son espoir avec l'élément de l'immortalité. Le confesseur ! Qui de nous ne l'a pas rencontré, debout, sur la paille de la charrette, à mi-chemin du calvaire des homicides, prophétisant la grâce du Christ à celui que le monde tue ?... Résumez donc cette journée de sueurs, de combats, de protections et d'angoisses, en laissant aller votre imagination à travers les épisodes que je vous indique à la hâte ; et dites-moi définitivement si l'arbitre et le juge, si le moraliste et le médecin, si l'avocat et le tuteur se chargeraient d'autant de devoirs que cet homme !... »

Chateaubriand a écrit sans doute du sacrement de Pénitence avec plus de poésie et d'émotion, mais Brucker lui est supérieur en force et en vérité. C'est qu'il avait goûté toutes les douceurs, toutes les miséricordes du sacrement ; quand il en parlait, c'était avec une reconnaissance infinie, et il en parlait souvent : car c'est là, au confessionnal, qu'il voulait amener ses auditeurs, ses ouvriers, ses pauvres. Que de fois pour les entraîner il se mettait lui-même en scène, rappelant ses erreurs, ses longues fautes et concluant dans sa langue à lui, qui n'était point toujours châtiée — au contraire — : « Vous êtes trop sales ? Allons donc ! L'Eglise, mes amis, est une mère qui s'entend à nettoyer ses mômes. Elle en a t... de plus sales que vous : voyez moi ! »

Ses anciens amis désormais ne le connurent plus, et firent silence autour de son nom. « La dérision, le dédain, l'oubli, probablement la misère, dit Louis Veuillot, telles sont les suites d'une conversion. » Brucker composa, à leur adresse, ses *Docteurs du jour* (1844), où il se contente de leur décocher ce tranquille trait : « Je m'attendais à plus de charité de leur part. » Et tout heureux de la jouissance de la vérité, « de la clarté loyale du flambeau de l'Eglise, » après avoir demandé à Dieu « qu'il préserve nos enfants de ce pèlerinage affreux qui lui a si misérablement dérobé les trois quarts de sa force et de sa vie, » il conclut avec la fierté teintée de dédain d'un homme qui a échappé au péril et qui se souvient :

« Quand l'un d'eux me demande en raillant, à quel titre, ayant varié tant de fois, je puis être certain de ne jamais revenir aux doctrines qu'il professe, je lui réponds simplement : « C'est parce que j'y ai passé ! »

III. Lorsque vous avez failli faire naufrage, et qu'une planche inespérée vous a sauvé, votre reconnaissance éclate plus joyeuse, plus émue, mêlée de frémissements que ne connaissent point ceux qui n'ont jamais mis le pied dans une barque. Aussi quelle éloquence simple, mais empoignante, dans les récits, les discours de Brucker !

Car il va se consacrer tout entier à la défense de l'Eglise. Il en oubliera son pain quotidien et celui de sa femme, heureux de rester le pauvre de Jésus-Christ, et de n'être jamais sûr du lendemain. A première vue on est étrangement impressionné de ce genre saccadé, bizarre, paradoxal ; on se croit en face d'un poseur ou d'un déséquilibré. C'est vrai, l'homme n'est pas complet, mais il ne pose pas, il est prodigieusement convaincu, doué d'une vue particulière que nous n'avons pas et qu'il finit par nous communiquer. Il a surtout la passion du catéchisme. Il ne peut prononcer le nom de Dieu sans que les bénédictions jaillissent de sa bouche, le nom de Jésus-Christ sans que son cœur pousse des cris d'amour. Peut-être cependant croit-on retrouver en lui des traces d'un orgueil secret mal éteint, de son ancienne littérature tapageuse qui gronde encore dans ses phrases apprêtées ou abruptes, toujours un peu dramatiques. « L'orgueil se glisse partout, écrit de lui Paul Féval qui l'a bien analysé, il se glisse jusque dans la sainte passion d'expier l'orgueil ! Jean éprouvait un plaisir douloureux à laisser croire, à dire même quelquefois qu'il *vivait d'aumônes*, et il fallait voir les révoltes de Madeleine ! »

Que fait-il donc alors, cet ardent converti ? Continue-t-il d'écrire ? Non, il ne sait plus. Un tel changement s'est produit dans son esprit que la pensée trop forte brise l'outil trop imparfait des mots. « Il ne peut plus rien produire qui ait cours au marché, » remarque Louis Veuillot. Comment exprimer ce qu'il en souffre ?

— Lis-tu l'*Univers ?* dit-il un jour à Paul Féval.

— Souvent, oui ; il y a là une telle puissance de talent...

— Enorme ! Et bien plus que du talent, du catéchisme ! C'est le seul journal où j'aurais encore souhaité d'écrire, mais ils n'ont jamais voulu de moi. Ils ont bien fait, je ne vaux plus rien, excepté quand je bavarde...

« Il pressa le pas et tourna la tête. Nous passions justement devant les bureaux de l'*Univers*, qui depuis lors ont changé de place.

— Ah ! reprit-il avec un soupir, j'ai eu de la peine à me déshabituer de la plume et de ceux qui s'en servent ! Je les connaissais tous, les pauvres chers esprits, je les aimais, je les aime encore. »

Il les aimait au point de se rendre importun à leur lit de mort pour sauver leur âme. A Bièvre, il « donne à baiser la croix de son chapelet, la der-

nière nuit, à Frédéric Soulié. » Il entreprend Balzac qui lui répond gravement : « Je suis plus converti que toi ! » Il pleure de joie au retour à la foi d'Augustin Thierry, ce maître qui « dès qu'il fut aveugle vit la lumière, » et ne se console point de la fin incertaine d'Alfred de Musset, « chère belle âme tourmentée. »

Ne plus pouvoir écrire, quand, des années durant, la veine s'ouvrait toujours heureuse et libérale, quand l'inspiration chantait sans cesse à l'oreille et au cœur, puis, le jour où l'on a vu la claire vérité, sentir sa plume soudain glacée, alors que la pensée déborde, fait éruption comme un volcan, alors que l'on aurait tant de choses à dire à ses amis d'hier, à ceux de demain, à son siècle, quelle épreuve ! Et si elle est portée avec résignation, n'y voyez-vous pas un cachet de sainteté ?

Aussi son visage même a changé d'expression, son grand front s'est dénudé, ses yeux regardent plus haut et plus loin avec une soumission mystique qui rayonne sur les joues creuses, « hachées de rides », sur les lèvres entr'ouvertes pour prier. « Je revois encore comme si elle était là devant moi, cette tête tourmentée, mais si calme, de l'esclave de la foi qui s'émerveillait d'avoir douté, cette figure du libre-penseur prisonnier de Dieu, ce masque imprévu, absolument divers, frivole et profond, travaillé par la fièvre du savoir, mais tout pénétré de naïves sérénités, qui m'a fait rire si souvent, si souvent penser et pleurer ». (Paul Féval).

Sans doute, il la ramassera quelquefois, cette plume brisée, et lui fera produire encore quelques pages exquises. Ainsi *Le signe de croix du marin*, « ce signe de croix dont sourient nos bêtes philosophes » et qui seul console, fortifie et sauve, car l'impiété n'a rien découvert que le désespoir. « Pauvre matelot, tu ne reverras ni ta cabane, ni ta femme inquiète en berçant son nouveau-né, ni le clocher de ton village ; mais une prière sincère va t'ouvrir ce ciel que Jésus a promis aux humbles, et là, dans la gloire éternelle, tu n'auras plus à craindre la rage des flots ; tu seras au port ». *(Les Docteurs du jour)*. Ainsi encore, le *Néant*, le *Ciel des esprits*, les *Philosophes* dans le même livre, et surtout l'histoire des deux petites filles « bruyantes et rieuses » qui gonflent des bulles de savon au-dessus des tours de Notre-Dame, à la tombée du jour. « L'astre qui nous illuminait fit un pas dans le ciel et les ténèbres nous envahirent. » Alors les bulles si brillantes gonflées avec des chalumeaux de paille perdirent tout éclat, cessèrent de refléter les nuages du ciel, le parvis, les maisons de la cité ; et les enfants s'éloignèrent. » J'eus un regret, j'essayai de m'opposer à ce départ.

— Pourquoi vous en aller déjà, enfants ? leur dis-je. Continuez encore.

— Eh ! reprit avec vivacité la plus jeune, comment le pourrions-nous ? Le bon Dieu vient de nous retirer sa lumière !

« Ces petites filles étaient plus sensées que nos philosophes, qui continuent à gonfler des bulles de savon dans les ténèbres. »

Mais ces pages pondérées, délicates, vraiment littéraires se font rares, la plume ne suffit plus à la pensée impatiente. Il a raison de dire : « Je ne vaux plus rien, excepté quand je bavarde... »

C'est-à-dire qu'il était grand causeur, avec le charme du tour original, de l'inattendu qui captivait, avec l'ampleur de la pensée catholique qui atteignait souvent la haute éloquence.

« En toute ma vie, dit Paul Féval, il ne m'a jamais été donné de feuilleter une imagination comparable à la sienne pour l'éclat, l'étendue, la fécondité. Sa faculté d'inventer était inépuisable. Je sortais rarement de chez lui sans emporter, malgré moi, dans mon souvenir quelque motif de drame... Il parlait merveilleusement ; ce qu'il disait entraînait et charmait pendant qu'il le disait. Dès qu'on était dehors, il y avait déchet, c'est vrai, mais quelque chose restait à côté de ce qu'il avait dit, au-dessous, au-dessus, je ne sais où, et l'on voyait devant soi des horizons ouverts... On gardait en le quittant le ressouvenir de sensations qui n'avaient été aperçues qu'à travers lui, mais qui persistaient comme réelles ; il éclairait des pays inconnus qu'on croyait reconnaître pour y avoir autrefois voyagé dans les ténèbres...

« Notez que ceci est tout bonnement le propre du génie. Peut-être Jean avait-il, çà et là, quelques paillettes de génie dans l'énorme mine de son cerveau. »

Sur sa table s'accumulaient en désordre une vingtaine de gros volumes. « Ce n'était cependant qu'une préface du plus mince, il est vrai, mais du plus grand de tous les livres, après celui qui fut dicté par Jésus-Christ. Cela s'intitulait *Introduction au catéchisme*. Il y avait des parties splendides, mais entre les pierres d'un monument colossal le ciment faisait défaut. Jean le savait bien et promettait de l'y mettre... » Mais il n'en trouva jamais le temps. Aussi bien n'avait-il pas le goût du ciment. « Il aurait ajouté des blocs de granit de quoi bâtir dix cathédrales et n'en eût pas tiré même une chapelle. »

IV. Toutefois, s'il parlait, on voit qu'il savait quoi dire.

Pendant sept ans il fit des cours catholiques à l'Athénée ; il s'occupait encore des œuvres, surtout de celle de Saint-François-Xavier qu'il fonda, et prêchait dans les églises. Il parlait du banc d'œuvre aux ouvriers, qui accouraient comme à une réunion publique. Il fréquentait aussi volontiers les clubs avec son ami Del Sarte, s'amusant à les désorganiser et à faire des charges à fond sur la Révolution. Un soir, raconte le P. de Geslin, il avait rendu son auditoire furieux, « et les gros mots pleuvaient sur lui dru comme grêle, assaisonnés de menaces et d'injures. Del Sarte, son complice, s'approche de lui et lui souffle à l'oreille : « Tais-toi donc ! tu vas nous faire

écharper. » Brucker n'en tint compte et continua de plus belle. Il trouvait un mot à répondre à chaque invective, et tous ses mots portaient. Je ne sais quelle épithète on lui adressa, c'était, je crois, celle de « bedeau ». Il répondit avec les apparences d'une humilité profonde : « Bedeau ? Hélas ! je n'ai pas cet honneur ! »

« Ce fut un *tolle* général et un tumulte indescriptible. Del Sarte, voulant sauver son ami, s'élance à la tribune ; il en est de même arraché. Les cris : « A la Seine ! » se font entendre, et ce n'était pas pour rire. Heureusement Del Sarte eut une inspiration. Il monte sur une table et fait un signe de la main. Sa belle figure, sa majesté incomparable obtiennent un silence immédiat. Dès lors qu'il pouvait se faire écouter, il était sûr de la victoire. Après avoir promené sur cette foule ses regards qui lançaient des éclairs, il entonna un chant, un hymne, avec cette prodigieuse méthode qui faisait de lui le premier chanteur du monde, de lui qui chantait sans voix. Il n'avait pas dit la première strophe que les applaudissements éclataient comme un tonnerre. Quand il eut fini, on l'emporta en triomphe. Ils étaient tous deux sauvés.

« L'hymne n'était autre chose qu'un cantique à l'archange saint Michel. »

Léon Gautier a rapporté dans le *Monde* d'autres traits non moins crânes. Durant une séance de club, il flagellait comme d'ordinaire sans pitié son auditoire braillard :

— Je vous connais, disait-il, vous faites les philosophes et vous n'êtes que des révolutionnaires. Derrière vos doctrines je vois vos appétits ; derrière votre philosophie, vos passions ; derrière la hauteur de vos paroles, la bassesse de vos instincts.

Alors on lui montre le poing, les bouches écument, on lui propose des cartels : « Ton nom ! ton adresse ! » vocifèrent cent énergumènes.

« Lui cependant, tranquille, dégagé, hautain, avec ses lèvres demi-ouvertes et son œil narquois, semblait savourer ce spectacle et attendait le silence. Et quand le silence se fut fait, il prononça du ton le plus lent, le plus calme, le plus froid, ces paroles qu'il distillait avec une volupté pleine d'audace : « Je m'appelle Raymond Brucker, je « demeure rue Suger, n° 4, au fond de la cour, au « quatrième au-dessus de l'entresol, la porte à « gauche. Je n'ai pas de montagnards pour me dé- « fendre, comme votre Sobrier, et je me f... de « vous ! » Là-dessus, il descendit placidement de la tribune, traversa à pas lents cette foule d'enragés qui s'écarta respectueusement pour lui faire place, et sortit de la salle avec la majesté de Néron dans *Britannicus.* »

On le voit, il ne reculait pas devant le mot populaire ou même cambronien. Comme la génération de 1830, du tutoiement il se faisait une règle. Ce n'est point de cela qu'il convient de le féliciter, mais pour lui, ce mot de faubourg, brutal et dur, commandait le respect, lui ouvrait violemment le cœur de l'ouvrier fermé à triple tour aux idées chrétiennes, et finissait par lui concilier ce grand enfant qui est le peuple. Alors il pouvait tout oser, on lui passait tout. C'était un vrai « dompteur d'auditoires ». — « Il racontait des histoires, dit encore Léon Gautier, et en quatre ou cinq mots incisifs en tirait la moralité. Jamais il ne recula devant une affirmation catholique ; il n'était pas de ces catholiques prudents qui recommandent aux orateurs populaires de ne pas trop parler du bon Dieu. Il en parlait sans cesse, il en parlait partout, surtout de ce Jésus qui lui avait rendu Dieu visible. Je l'ai vu s'élever devant un auditoire de cordonniers et de maçons aux plus hautes théories de la métaphysique. Des académiciens ne l'eussent peut-être pas aussi bien compris, et l'on s'aperçut que ces pauvres gens avaient vraiment le sens de la grandeur. »

C'est que ce peuple il le connaissait bien. Sa jeunesse, il l'avait employée à étudier les bas-fonds des cabarets, des buvettes, et de la rue de la Courtille. Ces scènes, il les avait décrites dans le *Maçon*, avec un réalisme plein de talent, mais resté décent. Il savait combien le peuple est perverti, malgré lui souvent, par les théories capiteuses, les mauvais lieux et le casse-tête. Nul n'a mieux peint l'ivrogne, que les libations font chanceler avec son compagnon, dans les jambes duquel il s'embarrasse, et qui veut marcher quand même pour suivre les autres. Une femme des halles ramasse un jour le malheureux ivrogne dans le ruisseau, le remet avec un peu de café et lui adresse avant de le laisser partir une semonce sublime : « Eh oui, mon ami, lui fait dire Brucker, ce sont les mauvais conseils qui vous perdent. A votre âge on est faible, on est vicieux, mais on n'est pas méchant. Votre femme sans doute est jeune ? — Oui. — C'est un mariage d'inclination comme dans notre classe, à nous autres gens du peuple... Dam !... le cœur, à nous, c'est le plus beau de notre fortune... Avec le temps ça fait venir le reste, mais aussi il ne faut pas jeter cela au vent... Il faut en garder pour les vieux jours ! Il n'y a qu'à vouloir. Quand on s'use tous les deux le cœur, l'un par de mauvais procédés, l'autre à force de voir que les reproches ne mènent à rien, les disputes cessent, c'est vrai, mais on cesse tout accord ; la maison pèse sur les épaules, on la déserte chacun de son côté. » Et puis, quelle autorité aura-t-il sur ses enfants ? Comment l'ouvrier paresseux dira-t-il à son fils : Travaille ? « Une mère sans conduite recommandera-t-elle la sagesse à sa fille ? » La vieillesse viendra ; il faudra donc mendier, aller à l'hôpital ? Les amis de débauche, « c'est la route la plus droite pour mourir de faim. Il ne faut pas grand génie pour en arriver là. Mais aussi ne cessez pas d'être ivre un instant, ou bonsoir ! Si un quart d'heure, une simple minute de raison vous vient saisir, — et cela doit arriver quand la bourse est vide, — on voit alors l'avenir, et l'avenir c'est le lendemain sans pain, sans ressources, sans estime ; on pressent les avanies, on

se voit sur un fumier, dans la rue, à l'injure du temps, en butte à celles des hommes, et si la tête se monte, si on a le sot orgueil de ne pas reculer, si on s'obstine dans la paresse, alors on fait une veuve et des orphelins ! on se tue, ou, ce qui est mille fois plus mal raisonné, on fait une bassesse... on vole ! »

Comme tous ces détails sont vrais, saisis sur le vif, douloureusement exacts. Comme aussi l'on sent que celui qui les a décrits aimait le peuple, même cet ivrogne répugnant, mais point méchant au fond, dépravé, mais ignorant de toute vérité, dépourvu de sens moral, et pourtant ayant gardé quelque chose de bon enfant, un vieux ressouvenir chrétien. Comme il a « compassion de la foule ! »

Les malheureux ! Ils ne connaissent pas Dieu : il leur apprendra combien il est grand, bon, méconnu, ce Dieu qu'ils ne prient plus. Un jour, tout après les journées de 1848, dans l'église de Saint-Laurent, pendant qu'il parle, il aperçoit des physionomies méchantes, railleuses : « Messieurs, dit-il, on ne rend pas justice à l'ouvrier ! » L'attention est captivée aussitôt, le silence se fait, et il reprend comme un refrain sa phrase : « On ne rend pas justice à l'ouvrier ! » Puis il montre le génie de l'ouvrier qui a « élevé à plus de cent pieds dans les airs cette voûte admirable qui fait penser au ciel », façonné ces colonnes, ciselé ces chapiteaux, fait chanter ces orgues, allumé les couleurs de ces vitraux. « Et cependant on ne rend pas justice à l'ouvrier ! » Toutes les mains applaudissent :

« N'applaudissez pas, malheureux ! s'écrie-t-il d'une voix de tonnerre.

« Sachez qu'il n'y a dans tout l'univers qu'un ouvrier ;

« Un ouvrier véritablement digne de ce nom ;

« Un ouvrier qui a fait tous les autres ouvriers ;

« Un ouvrier dont tous les autres ne font que copier servilement les œuvres.

« Et cet ouvrier, c'est Dieu ! »

Alors il énumère les œuvres de Dieu, la voûte des cieux éclairés par les étoiles, les astres ciselés comme des diamants, la terre ornée par l'incomparable palette du peintre divin, et pourtant Dieu injurié, outragé, oublié :

« Tout à l'heure je vous ai vu entrer dans sa maison, le blasphème aux lèvres et le chapeau au front. Tout à l'heure vous avez passé devant son tabernacle adorable, et vous ne l'avez pas salué. Tout à l'heure vous lui avez jeté — je les ai entendues — des insultes avec des menaces. C'est une chose en vérité qui m'a révolté jusque dans le plus profond de mon être, et je n'ai pu en être le témoin sans en être profondément indigné !

« Non, non, on ne rend pas justice à l'OUVRIER. »

C'est encore à Saint-Laurent qu'il conta son fameux apologue sur le *Genre humain*.

« En ce temps là, le genre humain tout entier — celui qui a été, celui qui est et celui qui sera, — se réunit en une grande plaine, et il y convoqua toutes les philosophes passés, présents et à venir. Il leur dit : « J'ai lu tous vos ouvrages, oui tous, et je dois dire que je m'y suis effroyablement ennuyé. J'en bâille encore. »

Et il leur adresse trois demandes : qu'ils lui fassent un *petit livre* qui contienne toute la vérité, et qui soit à la portée du penseur comme de l'homme du peuple. Ensuite que, joignant la pratique à la théorie, ils lui donnent un *exemple*, qui puisse être facilement suivi « par l'homme, par la femme et par l'enfant, ces trois membres de la Trinité humaine » ; enfin une *Institution* qui s'appuie sur la science, qui mette la richesse à son service, qui ait le dévouement pour essence.

A chaque demande, les rangs des philosophes s'éclaircissent ; à la dernière, « épouvantés ils s'étaient tous enfuis. » Et le Genre humain se mit à fondre en larmes. Soudain il aperçut « en je ne sais quel coin, une espèce d'homme, vêtu d'une sorte de blouse, qui portait sur ses épaules un gros morceau de bois tout sanglant... Et l'Homme avait ses cheveux blonds tout couverts de sang. Le sang lui tombait sur les yeux, roulant à grosses gouttes vers tout son corps. Et il regardait le pauvre Genre humain si doucement, si doucement, si doucement ! »

« Puis il s'avança, avec quelle lenteur, quelle majesté ! Il marchait portant le bois énorme. Et il dit d'une voix si tendre, si tendre : « Tu veux la Vérité ? Je te l'apporte. Tu veux un petit livre qui contienne en dix pages toute la vérité et qui soit compris de tous ? Tiens, prends ce livre ! » Et à la première page le Genre humain lut : *Catéchisme*.

« L'Homme continua : « Tu m'as demandé non seulement une Leçon, mais un Exemple vivant. Tiens, regarde-moi. Je suis ton Dieu qui s'est fait homme pour t'offrir un type éternel et te conduire à la béatitude. Et enfin, tu m'as demandé une Institution. Tiens, prends : *Voilà l'Eglise !* »

« Et le Genre humain tomba à genoux et adora Jésus-Christ. »

Quand il disait ces mots : « Tiens ! voilà l'Eglise ! » un frisson de surprise, d'émotion, de saisissement, passait dans tout l'auditoire.

Quelle plus jolie satire du système parlementaire que l'allégorie suivante ?

« Un jour, Messieurs, le bon Dieu réunit le Corps législatif des Anges et lui soumit le budget de la Création : « C'est donc, leur dit-il, que je voudrais créer le monde, et il faut s'attendre à quelques dépenses. Et tout d'abord, je voudrais donner sept couleurs à l'arc en ciel. » *(Murmures à gauche, bruit au centre.)* Un membre du centre gauche demande la parole et prouve qu'il sera plus raisonnable et plus économique de ne donner à l'arc en ciel qu'une seule couleur. *(Adopté).* « Maintenant, dit Dieu, je voudrais créer la rose, et pour qu'elle soit plus belle et plus agréable à voir, je veux lui donner cent feuilles. » *(Protestations à gauche, murmures au centre, bruit à droite).* Un membre du centre droit fait remar-

quer que quelques feuilles suffiraient parfaitement à la beauté de la rose. *(Son amendement est adopté).*

« Le bon Dieu propose alors son budget des cultes : « Il me faut tant d'églises, tant d'évêques, de curés, de sacristains, etc., etc. » *(Tempête effroyable dans la salle des séances, clameurs et protestations universeltes).* Le budget des cultes est refusé.

« Dieu alors s'indigna et décréta la création. »

Mais il aborde plus volontiers encore les sujets nettement religieux, surtout la divinité de Jésus-Christ. Alors il a des élans incroyables, il atteint des hauteurs extraordinaires. Paul Féval, qui n'était pas encore converti, assista un jour à l'un de ses discours dans la crypte de Saint-Sulpice. Il était placé derrière une petite table à peine élevée au-dessus du sol, mais à mesure qu'il s'animait sa haute taille prenait des proportions de géant. Il parlait *du sang et de l'eau* sortis du côté percé de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Quand il se tut, le sang et l'eau (Seigneur Jésus, ai-je le droit de toucher à l'ineffable amour de votre Mystère ?), le sang et l'eau, dis-je, témoignages de la souffrance impossible et certaine d'un Dieu, reliques de son martyre et gages de notre éternelle rédemption, baignaient tous les cœurs. En sortant, un jeune prêtre, qui est maintenant un évêque illustre, embrassa Jean, les larmes aux yeux. Je me demandais comment Paris, gourmand de toutes émotions, encenseur de toutes forces, ignorait une pareille force et se tenait à l'écart de semblables émotions. »

Et comme il s'informe naïvement auprès de quelqu'un si l'on a offert à Brucker « un grade dans l'armée des saints », il lui est répondu : « Le royaume où notre ami Jean, grand esprit et plus grand cœur, s'est réfugié, n'est pas de ce monde ; on n'y vient pas chercher ce qui est l'objet des ambitions de la terre, et les grades n'y sont pas conférés par les hommes. » *(Etapes d'une conversion).*

N'est-ce pas lui en effet qui écrivait après sa conversion au P. de Geslin : « Le plus minime dans le royaume des cieux est au-dessus des plus grands génies du monde. Jésus, c'est le royaume des cieux incarné. Le Verbe fait chair, c'est l'idéal que je veux réaliser. Il s'est fait chair, il veut qu'à son tour la chair se fasse Verbe. Ainsi l'Eucharistie s'exprime d'elle-même dans toute sa profondeur... Je suis organe et membre de Jésus-Christ. Je suis au service de sa volonté ! »

Serviteur admirable, dans l'âme duquel dominait l'amour, l'amour de Jésus-Christ, l'amour du peuple qu'il savait si misérable et pour lequel il professait une indulgence infinie, incompréhensible même, comme il ressort de la trame et de la conclusion de *Pierre Blot*. Et avec cela, quels traits d'esprit du meilleur aloi vous éblouissent dans ses discours ! — Le froc d'un incrédule est toujours taillé dans le jupon d'une femme. — Entre l'erreur et la vérité, qu'y a-t-il donc ? La cloison de l'orgueil. — Il m'est tombé je ne sais d'où un joli petit drôle de livre en sucre de pomme ; mauvaise action assez gentiment troussée, blasphème frisé par le perruquier. C'est intitulé la *Vie de Jésus*. On dit que toutes ces dames du quart de monde en raffolent ! — Les uns vendent du Jésus pour des centaines de mille francs, tandis que d'autres spéculateurs subalternes n'en retirent pas même trente deniers. Ceux-ci comme ceux-là vivent de l'Hostie profanée.

Cet esprit pouvait être exagéré, heurté, brutal, mais il n'était point vulgaire, et puis quel cœur !

V. Tel fut Raymond Brucker, un chrétien convaincu, servi par un âme pleine d'incroyables ressources. « Jean, disait Barbey d'Aurevilly, est un voyageur très éloquent qui part pour Paris, mais qui arrive à Rome. » Il y conduisait tous ses auditeurs avec lui, en leur parlant d'abord de Dieu : « J'ai des ailes d'oiseau dès qu'on nomme Dieu ! » puis en les introduisant dans l'intérieur de Jésus-Christ. Car « Dieu, répétait-il, est le mot du mystère du monde, Jésus-Christ est le mot du mystère de Dieu. » Avec cela, l'homme le plus désintéressé qu'on ait vu, un rêveur vivant dans un autre monde que nous, un amant de la pauvreté, rappelant par certains côtés le *poverello* d'Assise. Il recevait quelque argent du clergé pour ses conférences, mais le partageait aussitôt avec ses pauvres. « J'ai eu l'honneur plusieurs fois, écrit Louis Veuillot, de porter l'aumône de Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne à Paris, qui manquait de chemises, à Raymond Brucker, avocat de Dieu, qui manquait de pain. » Quand Donoso Cortès mourut, son protégé « parut serein et gai comme de coutume, à ses funérailles. » — « Vous perdez bravement une rente, » lui dit le rédacteur en chef de l'*Univers*. — « J'en ai bien le droit, répondit-il ; je viens ici me réjouir parce que Dieu récompense mon ami et achève de payer ma dette. »

On lui trouva cependant, sous l'Empire, dans l'Assistance publique, une petite place qui lui rapportait cent francs par mois. La troisième République l'en priva. Il se contenta de dire : « L'Evangile tient lieu de tout. »

Ses ennemis ne manquèrent pas de crier sur les toits qu'il avait abandonné ses enfants, et s'était réfugié dans « l'égoïsme des anachorètes. » Il s'en défendit vivement auprès de Paul Féval, à qui il légua « un récit à faire », celui de son existence tant traversée et si lumineuse, « et un crime à dénoncer », le crime du Tartufe matérialiste et opportuniste, du Tartufe social et politique, du Tartufe bourgeois et franc-maçon. Le brillant écrivain a accepté le legs, au moins en partie, et voici ce qu'il fait dire à son ami :

« Tant que j'ai eu un seul de mes enfants désarmé contre les besoins de la vie, j'ai forcé ma plume à marcher, ma misérable plume qui ne marquait plus sur le papier ! Quand j'ai arrêté d'écrire, c'est qu'il ne restait chez nous à jeûner que Madeleine et moi. Sommes-nous morts de

faim l'un ou l'autre? Non; et il y a encore des pauvres gens qui mangent les miettes de nos miettes. Je suis levé tous les jours à cinq heures du matin. Je visite pour l'Assistance publique jusqu'à six heures du soir. On me donne pour cela cent francs tous les mois. Je te défie d'en tirer seulement moitié de ma plume!

« Et je prêche par-dessus le marché, et il y a des trimestres où je touche plus de cinquante francs pour mes bavardages. Ah! ceci, c'est à mes pauvres! J'ai « mes pauvres », comme au temps où le public me payait mes rapsodies cent mille francs par an! Que Dieu est bon! Que Dieu est bon! Pourquoi un vaincu comme moi, comblé de paix et craignant de souffrir trop peu au pied de la croix, ne peut-il faire l'aumône de son bonheur aux vainqueurs de ce monde? Car je sais ce qu'ils endurent, puisque j'ai été vainqueur et torturé par ma victoire. » (*Pierre Blot*, p. 208.)

L'une de ses dernières joies fut de voir commencer les travaux de l'église du Sacré-Cœur. Il ne se consolait point de ses blasphèmes d'autrefois : « Je me suis moqué du Sacré-Cœur de Jésus! Je m'en souviens, si le Cœur de Jésus l'a oublié! » Ce monument lui paraissait une réparation pour les crimes de la France et même pour ses crimes personnels. Il se réjouissait qu'on le fasse magnifique : « Se peut-il trouver rien d'assez beau pour la maison de votre amour? Je voudrais qu'il fût possible de la tailler dans un seul diamant, la vasque où couleront les trésors de la charité infinie! » Et quand même les méchants le renverseraient : « Vos temples, ô mon Dieu! crient vers vous deux fois : quand ils s'élèvent et quand ils s'écroulent! »

Une autre de ses joies finales fut d'entendre la brillante parole de M. de Mun, et d'assister à l'aurore du mouvement catholique :

— Voilà, dit-il, un cuirassier qui mettra peut-être deux cents ans à faire la trouée par où Dieu rentrera dans la maison du travail. Mais qu'importe le temps? Mort ou vif, il aura débloqué l'atelier et la victoire s'appellera de son nom... Dieu a pitié de ceux qui arrivent comme moi mauvais ouvriers de la dernière heure, mais c'est tout, il n'a que pitié. Il ne leur doit pas la grande allégresse des vainqueurs!

Et il saluait les jeunes, « les mâles, les francs, les hardis! » — « Des hommes, ô mes amis, des jeunes, des forts pour tenir haut et droit l'étendard de la croix qui est lourd à porter! » (*Pierre Blot*, pass.)

Cependant son ami Del Sarte était mort, le 20 juillet 1871, le cœur brisé par les douleurs de la France. Le musicien hors pair qui, invité un jour à la Cour de Louis-Philippe, refusa tout salaire, et ayant exigé qu'il y serait le seul chanteur, y parut si grand qu'Ingres ne put se défendre de dire : « On croirait, en vérité, que c'est Del Sarte qui est le roi de France! » Del Sarte n'eut pas le temps d'écrire son traité d'esthétique rêvé, le résultat de ses « trente-cinq ans d'études, » d'y montrer la Trinité du ciel réverbérée partout sur la terre, mais il eut le bonheur de mourir dans la paix de la foi, après avoir fait durant sa maladie ses délices du Psautier de la sainte Vierge de saint Bonaventure. « Il s'est éteint dans l'espérance et endormi dans l'amour, écrivit le P. de Geslin son ami. La mort l'a cueilli docile, il lui a souri dès qu'il l'a vue venir, reconnaissant en elle la messagère de Dieu. »

En mars 1875, le même P. de Geslin écrivait aussi dans le *Clocher* l'oraison funèbre de Raymond Brucker. L'orateur étincelant de l'église Saint-Laurent et de la crypte de Saint-Sulpice était mort dans la tristesse et l'abandon des hommes. Plus d'une fois peut-être, songeant à ceux qui sont chargés du poids de l'avenir de la France, qui gaspillent et flétrissent les âmes, « moissonnent les vertus de l'enfance » et corrompent la jeunesse, il redit le mot amer de l'un de ses livres : « Est-ce que cela, mon Dieu, durera encore longtemps ? »

Il se consola toutefois par la pensée de Jésus-Christ, qui avait été « l'amour, le parfum, la vie » de sa vie, par la lecture de l'Evangile qu'il avait tant médité et prêché. « Son dernier regard est tombé sur ces pages sacrées où il avait désormais enseveli son cœur, dit le P. de Geslin. Il est mort pauvre et presque oublié des hommes, surtout depuis que sa santé chancelante lui eut interdit de prendre la parole dans ces réunions où il apportait naguère tant d'éclat. Nous autres catholiques avons cette triste coutume de laisser dans l'isolement, sur le champ de bataille de la vie, ceux de nos frères qui y sont tombés en combattant le bon combat. Il serait peut-être mieux qu'il en fût autrement, mais pour ceux qui s'y attendent et s'y résignent, c'est plus méritoire sans doute et plus grand. »

« Je trouve que le pauvre Brucker est mort bien seul, » ajoute mélancoliquement Léon Gautier. Paul Féval dit quelques mots « en pleurant » sur sa tombe; et ce fut tout.

Nous nous associons à ces justes plaintes, car plus le cœur est grand, plus il a besoin d'être consolé. Ici-bas il lui reste toujours quelque ferment humain qui, sans le baume de l'amitié, de la tendresse, à la longue produit l'aigreur. Malheur à ceux qui peuvent faire naître dans une âme découragée par la solitude une pensée de regret d'avoir servi l'Eglise!

Cette pensée, Brucker ne l'eut pas, car c'était, dit Louis Veuillot, « un vrai et grand serviteur de la vérité, » c'est-à-dire de Jésus-Christ. Aussi, après l'étude de sa physionomie, si franche et si dévouée, si belle malgré quelques rides, quelques traits violents, « l'enchantement » reste, n'est-ce pas ?

Q. — Arrivé dans une paroisse assez importante, après quelques années de ministère, j'ai adopté la ligne de conduite qui suit. Je la soumets au jugement de l'*Ami du Clergé*. Il s'agit du sixième commandement. C'est à peu près tout pour nos pays.

Très facile pour les filles, qui d'ailleurs ne s'adressent guère à moi ; me contentant presque du simple aveu pour les jeunes gens qui ne nous embarrassent guère, malgré notre facilité, j'ai adopté envers les époux la manière de faire ci-après indiquée.

Après qu'ils se sont accusés de distractions... involontaires... dans la prière, de quelques paroles contraires à la charité, de quelques mauvaises pensées qu'ils ont repoussées tant qu'ils ont pu, les parents et les époux sont interrogés, 1° si leurs enfants prient ; 2° s'ils viennent à la messe, aux vêpres ; 3° s'ils ne fréquentent pas de mauvaises compagnies, et pour eux-mêmes j'applique le décret du 10 mars 1886. Et c'est là précisément que je voudrais avoir votre avis.

J'ai étudié personnellement la question, aussi sérieusement que possible. Mais je n'ai pu connaître complètement l'avis des hommes censés de poids en théologie. Tous s'esquivent pour ne pas parler. Je viens vous faire part d'une manière de voir qui m'est personnelle. J'ai posé en tête les règles suivantes : je les ai de mon mieux combinées ensemble, afin de les rendre pratiques.

1re Règle. — Chaque fois qu'il y a soupçon fondé que le pénitent est adonné au vice particulier aux époux, qu'il en donne des indices fort probables, j'interrogerai discrètement et prudemment, à l'effet de savoir s'ils ne se sont pas rendus coupables de ce péché, et s'ils sont dans la bonne foi ou dans la mauvaise.

2e Règle. — Une fois cet acte avoué, on doit les avertir de la malice, de la gravité de ce péché.

3e Règle. — Quand les pénitents refusent d'obéir et de s'amender de ce péché, ils doivent être privés d'absolution.

Puis deux principes généraux applicables à toutes sortes de fautes :

4e Règle. — Chaque fois que l'on espère avec grande probabilité que le pénitent s'amendera, on doit l'avertir de la malice, de la gravité de l'acte, qu'il soit dans la bonne foi ou dans la mauvaise.

5e Règle. — Si les pénitents sont dans la bonne foi, et que d'un autre côté, on ait à craindre qu'une fois avertis de la gravité de ce péché, ils refusent de s'amender et qu'ainsi leur bonne foi se change inutilement en mauvaise, il faut les laisser dans la bonne foi.

De ces règles j'en rapproche d'autres dont je me sers, et qui me sont personnelles :

6e Règle. — On doit se proposer pour fin (et pour cela employer toutes ses forces) pour fin, dis-je, de détruire ou de diminuer ce péché, *alors même* qu'il serait une faute *purement matérielle*.

7e Règle. — Si les pénitents sont dans la bonne foi, et si l'on ne peut, sans péril grave, demander d'eux qu'ils se conduisent bien ou qu'ils s'abstiennent, on ne doit point l'exiger d'eux.

Mais il y a toujours quelque point particulier que l'on pourra demander assez facilement, et auquel les pénitents se soumettront sans de trop grandes difficultés. *Ce point-là doit être demandé* ; ayant soin de les laisser dans la bonne foi sur tout ce que raisonnablement on ne peut pas obtenir d'eux encore.

Ainsi peu à peu et lentement on dispose ses pénitents, ou encore ils se disposent eux-mêmes, aidés par la grâce, à une vie meilleure dans quelques mois, quelques années.

Après avoir examiné la situation, tenant compte de la disposition des esprits, j'ai combiné tous ces principes de manière à les rendre applicables et pratiques. Si je n'ai pas complètement réussi, l'insuccès a dépendu de circonstances extérieures, contre lesquelles il m'a été bien difficile de lutter, mais qui ne se rencontrent pas dans toutes les paroisses.

Dans une mission, les Pères avaient déjà parlé de ce péché en chaire en termes assez ouverts, que l'on écouta fort attentivement. Ils agirent en conséquence en confession. Un grand nombre savent donc qu'il y a péché dans l'onanisme. D'un autre côté je me suis rendu compte que l'aveu de ces fautes ne causait pas une impression si forte sur eux. La honte est d'autant moindre que l'on est plus démoralisé : on dit tout cela comme qui s'amuse.

Dans ces conditions-là, à *quelques-uns d'abord*, j'ai enseigné que cet *acte* était un *péché*, et un péché dont il *fallait s'accuser*.

8e Règle. — J'ai même enseigné positivement que l'Eglise ne demandait pas qu'on eût des enfants.

9e Règle. — J'ai même enseigné que je ne demandais pas la cessation, mais la réduction d'un nombre plus grand à un nombre moindre.

Après certaines hésitations, un certain nombre se sont rendus. La majorité cependant se sont retirés pour aller à un autre confesseur qui régulièrement ne demande absolument rien ni en ce point, ni en d'autres.

C'était nouveau : on a crié, vous le pensez bien : on a dit même des choses vilaines. Mais après avoir crié, les personnes comme il faut hésitent entre un prêtre qui paraît *homme du jour*, et un autre qui a la réputation d'être *plus sérieux après tout*.

C'est précisément là où nous en sommes.

Approuvez-vous cette ligne de conduite. Dois-je cesser? Dois-je la corriger ?

Voilà, l'*Ami*, de quoi travailler. Aucun professeur de morale, à ma connaissance, ne veut tracer de ligne de conduite pratique. Il me semble que c'est là une pudeur bien mal placée. On n'est pas si pudique dans le monde. Et cette pudeur apparente qu'il exige du clergé, est, à mon avis, le grand truc du démon envers lui dans ce siècle.

A mon avis, on n'arrêtera les *progrès* de la *démoralisation* déjà si profonde que le jour où l'on fera résister tant soit peu les parents les premiers à leur pourriture habituelle.

A mon humble avis, il y a quelques années, le cauchemar des curés était la danse ; déjà on n'en parle plus. Il eût mieux valu que leur cauchemar eût été ce crime que l'on commence à peine à dénoncer.

R. — Très bien ! presque sur toute la ligne. La discussion détaillée de vos règles nous mènerait un peu loin et ne nous apprendrait pas grand chose. Qu'il nous suffise donc pour aujourd'hui de vous dire que, sauf les observations qui vont suivre, votre ligne de conduite nous paraît bonne ; vous pouvez vous y tenir, à la condition, bien entendu, que vous ne perdiez jamais de vue en tout cela l'axiome rappelé précisément par la Pénitencerie à propos de l'onanisme : *sancta sancte sunt tractanda*.

Voici les réflexions critiques annoncées :

Votre 5e règle est excellente, mais non pour le cas des pratiques onanistiques, ainsi que vous-même d'ailleurs le savez bien et le dites exactement dans les 3 premières règles.

Même observation pour la 7e règle, pour laquelle il faut toujours réserver au moins l'exception formulée ci-dessus.

La 6e nous plaît beaucoup. On fait trop bon marché des péchés dits matériels. Cependant « employer toutes ses forces » pour l'éviter est peut-être aller trop loin. En attendant, appliquez très doucement cette 6e règle. Nous reviendrons là-dessus dans un autre article.

Vos deux pratiques nos 8 et 9, sont moins excusables. Prenez bien garde ! Il est facile de parler

inexactement en pareil sujet, et s'il y a inconvénient à laisser croire que la doctrine catholique ne voit absolument dans le mariage autre chose que les enfants à venir en plus grand nombre possible, il y aurait, d'autre part, danger non moins grand à laisser supposer le contraire, et à dire que l'Eglise ne demande pas qu'on ait des enfants, qu'on doit les réduire d'un nombre plus grand à un nombre moindre.

L'Eglise veut qu'on respecte tout d'abord la fin primaire et essentielle du mariage *(finis operis)*; donc elle veut la *procreatio prolis* et condamne sévèrement toute tentative contraire pour s'y opposer directement.

Mais le *procreatio prolis* étant de soi un effet, physiologiquement parlant non nécessaire de l'acte conjugal, l'Eglise tient ce dernier pour licite substantiellement, quoi qu'il puisse après coup en résulter; ce qui n'est pas du tout souhaiter le moins du monde ni même autoriser directement la réduction du nombre des enfants.

Supprimez vos deux formules; elles sont pour le moins très équivoques. Dites à vos gens d'user du mariage tel que la nature l'a fait, et de s'en rapporter à la Providence pour ses suites, sans rien faire qui contrarie criminellement la nature dans son œuvre. Parlant ainsi, vous laisserez de côté prudemment la question du plus ou moins grand nombre d'enfants, sur laquelle il n'y a rien à dire au nom de l'Eglise, et vous aurez suffisamment présenté la formule exacte de sa doctrine.

Nous vous rappelons encore qu'il faut en tout cela procéder avec beaucoup de prudence, et, en cas douteux, rester en deçà plutôt que de s'exposer à aller trop loin au delà. Soyez persévérant, longanime, sans cesser d'être ferme, quoi qu'il arrive, là où il convient de l'être.

Q. — Que pense l'*Ami* de cette proposition énoncée par un ancien professeur de théologie : Certains confesseurs semblent ignorer qu'il arrive souvent que l'on peut absoudre une personne, sans pouvoir lui permettre la communion, qui serait un scandale.

Dans le nº 17 de l'année 1891 de l'*Ami* je trouve une réponse à la question de savoir si le pénitent, par le seul fait qu'il est en état de grâce, a un droit strict à la communion. Cette réponse, que je crois pour moi d'une doctrine exacte, ne me semble pas assez développée pour donner justice entière à la proposition de l'ancien professeur de théologie citée ci-dessus. Tout d'abord, je laisse de côté la question à traiter au for externe ; elle est clairement résolue au nº 17 de 1891. Mais, pour la seconde partie de la question, ce qui regarde le for interne, voici ce qui me suggère le cas : Je mets d'abord hors de doute que le confesseur puisse conseiller à son pénitent absous de ne pas approcher de la communion en certains cas. Mais le confesseur *doit-il* absoudre un pénitent et en même temps *doit-il* lui défendre la communion ? — Le cas de scandale existant il me semble qu'avant d'absoudre le confesseur doit exiger la réparation du scandale, et si le pénitent accepte de faire cette réparation et est jugé digne de l'absolution je ne vois plus comment le confesseur *doit alors* lui défendre la communion. La communion me semblerait en ce cas au contraire un complément de la réparation. — Je ne crois pas que le confesseur puisse imposer la privation de la communion comme pénitence sacramentelle.

R. — *Per se*, la privation de la communion ne peut jamais être imposée légitimement à celui qui est digne de la recevoir. Mais un pénitent peut être digne au for interne sans pour cela l'être aussi au for externe. Supposez le cas d'une personne de mauvaise vie, enceinte notoirement hors mariage, très mal famée dans la paroisse. Tout d'un coup, à la veille des Pâques, elle se repent, va trouver son curé secrètement, se confesse parfaitement et demande à communier le lendemain publiquement avec tout le monde. Il est tout clair que le refus de communion s'impose ici malgré les excellentes dispositions intérieures de la pénitente : c'est l'acte même de recevoir publiquement le sacrement qui causerait le scandale, et, quelque réparation qu'on puisse exiger et exécuter à l'avance, il arrive des circonstances comme celles-ci où elles ne seront pas suffisantes, ni même possibles, bien que nécessaires pourtant absolument avant le moment où le pécheur converti pourra être admis à la sainte table.

Qu'on lui donne la communion en secret, si faire se peut, cela est permis, et même obligatoire en principe du côté du curé. Mais on peut et on doit refuser la communion publique.

Ce n'est donc pas par mode de pénitence, de sanction pénale pour indisposition actuelle du pénitent, qu'un confesseur peut interdire la communion après avoir donné l'absolution. Il y aurait là une faute de logique et nous ne croyons pas du tout qu'on puisse faire de la privation de l'eucharistie une pénitence sacramentelle de la confession.

La phrase du professeur en question est juste; il conviendrait cependant d'ajouter que le confesseur doit faire tous ses efforts pour arriver à supprimer le plus possible, et vite, cette anomalie fâcheuse entre les deux ordres public et privé, en préparant, en temps opportun, les réparations convenables et les moyens d'éviter le nouveau scandale de la participation publique aux sacrements.

Q. — Un prêtre a promis de célébrer une messe aux intentions de Philippe, à tel jour déterminé.

La veille du dit jour il a encore cette intention, mais le lendemain, aux deux *memento* de la messe, il offre le saint sacrifice pour Jean.

A quelle intention ce prêtre a-t-il dit la messe?

R. — Il faut distinguer entre deux choses que la question semblerait confondre : l'application du fruit moyen, et le souvenir ou la prière faite par le célébrant à chacun des deux *memento*.

L'application du fruit moyen à la personne qui a demandé la messe ou à son intention, se fait au moment où le prêtre décide qu'il offrira la messe à cette intention. Et cette détermination persévère tant qu'elle n'est pas révoquée. Elle précède ordinairement le commencement de la messe et, pour valoir, elle n'a pas besoin d'être renouvelée au cours de la célébration de la messe.

Cette application du fruit moyen *ex opere operato* n'épuise pas les fruits que le prêtre peut

obtenir du saint sacrifice. En dehors de ce fruit, il y a encore le fruit général qui revient à l'Eglise entière, et le fruit très spécial qui appartient au prêtre personnellement, l'un et l'autre *ex opere operato*, puis tous les fruits que le célébrant peut obtenir *ex opere operantis* en offrant sa messe à diverses intentions. C'est à cette dernière catégorie de fruits que se rapportent les souvenirs que le prêtre forme aux deux *memento*. Il peut bien en ce moment offrir de nouveau la messe pour la personne à l'intention de laquelle il a appliqué le fruit moyen ; mais il peut l'offrir encore à beaucoup d'autres intentions, sans avoir à craindre qu'il soit rien enlevé à l'application du fruit moyen.

Pour que cette oblation de la messe au *memento* puisse appliquer le fruit moyen ou révoquer et changer l'application qui en a été précédemment faite, il faudrait, du côté du prêtre, la volonté expresse qu'il en fût ainsi, et, du côté de l'acte, que cette application fût encore possible, ce qui n'a déjà plus lieu pour le *memento* des morts, le fruit étant produit substantiellement par la consécration qui est l'essence du sacrifice.

Dans le cas particulier, l'application aux intentions de Philippe persistait virtuellement, parce qu'elle avait été déterminée, efficacement voulue, et qu'elle n'avait pas été révoquée. L'erreur qui, au moment du *memento*, a fait prier le prêtre pour Jean, comme si la messe était offerte à son intention, ne fait pas qu'il y ait eu révocation de l'application aux intentions de Philippe.

Q. — Depuis un an, j'ai la joie d'être abonné à l'*Ami du Clergé*, et les questions qui s'y trouvent traitées avec une clarté, une précision, une sûreté de doctrine remarquables sont pour moi le sujet d'un véritable bonheur.

Vous me permettrez de recourir à vos lumières pour connaître la raison de cet axiome : *Amicitia pares facit aut invenit*. La théologie affirme en divers endroits la nécessité d'une certaine égalité pour l'amitié, mais nulle part je n'ai trouvé la raison pour laquelle on exige cette condition.

R. — La vraie formule de cet axiome souvent cité nous paraît être : *Amicitia pares aut invenit aut facit*.

Sous une forme plutôt littéraire, il exprime une vérité philosophique. L'amitié est un amour mutuel de bienveillance : chacun des amis veut le bien de l'autre. De plus, l'amitié est un amour communiqué : il faut à l'amitié que chacun des deux amis témoigne à l'autre sa bienveillance par paroles, par actes, par toutes les communications ordinaires entre amis.

Or cette bienveillance mutuelle et cette communication, si elle n'exige pas l'égalité entre les amis, si elle laisse subsister la distance qui peut exister entre eux sous le rapport de la condition, n'en exige pas moins qu'il y ait entre eux un rapprochement qui leur permette de se vouloir mutuellement du bien et de se témoigner cette mutuelle bienveillance.

Entre deux amis d'égale condition, l'amitié n'a rien à faire sous ce rapport. D'égal à égal, la bienveillance et les communications sont toutes naturelles.

Mais si l'un des deux est notablement plus élevé que l'autre, pour que l'amitié puisse régner entre eux, il faut que le plus élevé veuille bien condescendre jusqu'à celui qui est moins élevé et se mettre en rapport d'amitié avec lui ; et pour cela il lui faut renoncer à la supériorité dont il jouit pour se mettre au niveau du moins élevé. De même, celui qui est le moins élevé en sa condition n'oserait prétendre à des relations d'amitié avec celui qui est de condition supérieure, s'il ne s'y trouvait encouragé et invité par la condescendance de celui-ci, laquelle l'élève lui-même et le grandit, lui permettant de communiquer avec cet être supérieur. Il faut donc que l'amitié mette entre les amis que la distance tiendrait séparés, une certaine égalité qui rende possibles les communications de la bienveillance mutuelle qui sont le fond essentiel de l'amitié : *Amicitia pares aut invenit aut facit*.

Toutefois l'amitié n'exige pas et ne produit pas l'égalité absolue. Dans le bien que se veulent mutuellement les deux amis, rien n'empêche qu'il ne soit tenu compte de leur condition, si elle est différente ; et dans les communications qu'ils échangent, il n'y a aucun inconvénient à ce que l'un fasse davantage parce que ses ressources sont plus abondantes, et l'autre moins parce qu'il peut moins. Cette inégalité n'est aucunement contraire à l'amitié.

L'expression « pares » de l'axiome ne doit donc pas s'entendre au sens absolu et philosophique de l'égalité de nature ou de perfection, mais au sens large et littéraire, pour signifier une certaine équation de bienveillance, les deux amis s'aimant mutuellement, chacun dans la mesure qui lui convient.

Pour aimer un de ses sujets d'un amour d'amitié, le prince n'a pas à descendre effectivement de sa condition pour se réduire à la condition de ce sujet, ni à élever ce sujet à son propre niveau, partageant avec lui sa puissance. Il y a vraie amitié entre eux si le prince veut le bien de son sujet conformément à la condition de celui-ci, et que le sujet veuille le bien du prince conformément à la condition du prince. L'espèce d'égalité qu'établit entre eux l'amitié, consiste en ce qu'ils veulent également chacun le bien de l'autre et qu'ils en échangent le témoignage.

Q. — Je bine, non pas dans une paroisse, mais dans un hameau de la paroisse où il y a un château (chapelle privée). Je dis une messe pour ma paroisse ; si je reçois un honoraire pour la seconde messe, je dois le verser aux œuvres désignées par Monseigneur. Si je dis cette deuxième messe pour ma famille, suis-je obligé de verser 1 franc pour les bonnes œuvres ? D'aucuns le prétendent ; d'autres disent que je ne dois rien, parce que je ne touche rien. Cette dernière opinion ne serait-elle pas la bonne ?

R. — Comme vous devez l'honoraire que vous recevez pour votre seconde messe, si vous ne

recevez rien, vous ne devez rien. — Ne pas oublier qu'il y a des cas, où, ne recevant rien en apparence, on reçoit néanmoins juridiquement.

Quand vous appliquez votre seconde messe à votre famille, vous ne recevez rien, ni réellement, ni interprétativement : vous n'avez donc rien à remettre.

Mais il pourrait se faire que l'évêque eût réglé que toutes les messes de binage fussent appliquées à des intentions rétribuées, s'engageant à les procurer.

Dans ce cas, vous ne seriez plus entièrement libre de vos intentions. Vous devriez appliquer selon les intentions de l'évêque et l'avertir quand vous ne le feriez pas. Dans ce cas, seriez-vous tenu de verser l'honoraire? Il ne le semble pas, parce que la concession gracieuse faite à l'évêque ne doit pas avoir pour effet de vous grever d'un subside : à moins que l'évêque, dûment autorisé par l'Indult, ne fasse une obligation aux bineurs d'appliquer leur messe de binage à ses intentions : auquel cas, si vous avez appliqué à une intention même non rétribuée, vous devriez l'honoraire répondant au tarif; mais l'évêque pourrait vous dispenser de le lui remettre.

Q. — Selon le P. Schouppe dans sa Dogmatique, rapportant l'opinion probable de Suarez, l'essence du sacrifice de la messe consiste dans la consécration.

Ne faut-il pas ajouter la communion, qui est la consommation du sacrifice, puisque l'on doit appeler un prêtre pour achever le sacrifice qu'un autre n'a pu continuer après la consécration? Et dans l'ancienne loi le sacrifice était-il complet lorsqu'il restait encore quelque chose de la victime sur l'autel?

R. — L'opinion de Suarez est maintenant la plus commune et elle nous semble la plus probable.

Mais nous pensons qu'il faut y ajouter avec Delugo que, sans être de l'essence du sacrifice, la communion du prêtre appartient à son intégrité.

Delugo appuie son sentiment de cette raison que par la communion la victime est plus complètement immolée. Cette raison avait paru à Bellarmin assez forte pour affirmer que la communion du prêtre appartient à l'essence du sacrifice. Elle ne manque pas de valeur. Mais nous préférons la raison suivante.

Le sacrifice est offert à Dieu pour les hommes. Offerte à Dieu, la victime est subrogée aux hommes, créatures de Dieu et coupables, et elle est immolée à leur place ; ce sont eux qui représentativement et par substitution sont immolés en elle. Offerte pour les hommes, elle doit leur être unie et comme incorporée, de telle sorte que le fruit du sacrifice revenant à la victime en retour de son immolation devienne la propriété de l'homme; or c'est par la communion du ministre, représentant les hommes, que la victime est ainsi incorporée et unie à ceux pour lesquels elle est offerte. La communion du prêtre complète donc l'oblation du sacrifice.

Toutefois elle n'appartient pas à son essence, parce que l'imputation des fruits du sacrifice peut se faire sans la communion du prêtre, et que, sans cette communion, le sacrifice n'en est pas moins offert à Dieu en reconnaissance de son souverain domaine : ce qui constitue toute l'essence du sacrifice.

Q. — Puis-je employer l'argent du tronc de saint Antoine pour acheter aux pauvres des habits, chaussures, remèdes, etc. ?

Il me semble que cet usage n'est pas contraire à l'intention des donataires, dont le but général est de soulager le pauvre.

Or le but est atteint.

D'ailleurs, il me semble assez ridicule, — et pas charitable, — d'être obligé de se dire, en face d'une misère quelconque : « Vous n'avez pas d'habits pour vous couvrir, de chaussures... de remèdes... tant pis, je ne puis donner que du pain. »

R. — Si quelque loi de l'Eglise ou des règlements bien établis pour l'œuvre de saint Antoine dans la paroisse affectaient exclusivement à la nourriture des pauvres les sommes recueillies, il ne serait pas possible d'en faire un autre usage.

Mais aucune loi de l'Eglise, aucun règlement ayant force de loi, ni aucun indice de la volonté certaine des donateurs n'affectent d'une manière exclusive les aumônes à la nourriture des pauvres.

Quand les pauvres ont reçu le nécessaire en nourriture, que ferait-on du surplus si on ne l'employait à subvenir à leurs autres besoins?

C'est à ceux qui établissent l'œuvre dans la paroisse à prévoir l'emploi des aumônes qui restent après que les pauvres ont été nourris, et à en avertir les fidèles pour qu'il n'y ait aucune surprise et qu'il ne s'élève aucune difficulté.

LA COMMUNION FRÉQUENTE

Sous ce titre : LA COMMUNION FRÉQUENTE, nous avons publié dans le n° du 1er juillet de cette année des Observations sur un article de la « SS. Eucharistia » concernant la communion fréquente.

L'auteur de l'article auquel répondaient ces *observations*, Mgr le Dr Pruner, nous a adressé la lettre ci-dessous dont il nous demande l'insertion au nom de la justice.

L'insertion, nous l'accordons très volontiers.

Le motif invoqué par le vénérable auteur ne nous semble pas justifié. Nous concevrions qu'il y eût raison de justice si les observations avaient faussé ou dénaturé sa pensée; mais tout lecteur qui voudra recourir au n° du 1er juillet et mettre en regard des observations la lettre du célèbre professeur, reconnaîtra que nous avons reproduit sa pensée dans les termes dont il se sert lui-même. Rien d'étonnant, puisque pour exposer son sentiment nous ne faisions que le traduire ; nous l'avons même cité plus au long qu'il ne se cite lui-même.

Quant aux divergences d'opinion sur l'utilité et la possibilité de la communion fréquente, elles

restent après la réponse de Mgr Pruner ce qu'elles étaient auparavant : de peu d'importance sur quelques points où l'accord est presque parfait ; plus importantes sur d'autres, comme la fréquente communion pour les enfants en âge scolaire. Nous n'avons pas à revenir sur les raisons qui militent en faveur de la communion fréquente.

Monsieur,

Dans votre estimée revue (l'*Ami du Clergé*), n° 26, 1er juillet 1897, je trouve un article de 16 pages contenant à mon adresse de nombreux reproches, que je ne puis laisser passer. Je vous demande au nom de la justice d'insérer dans le prochain numéro la justification que voici.

1° On prétend que *je ne voudrais pas qu'on enseignât au peuple que l'on peut communier sans se confesser, si l'on n'a pas de péché grave.*

Or voici comment je me suis exprimé dans l'article incriminé de ma revue *SS. Eucharistia*, 1897, p. 24 : « *Ce serait une grave bévue d'enseigner au peuple, que quiconque ne se sent coupable d'aucun péché mortel peut en toute circonstance communier sans confession préalable.* » Je m'appuie ici sur le décret *Quum ad aures* d'Innocent XI, où il est dit expressément que la communion sans confession dépend de l'appréciation du directeur. On ne peut donc prétendre sans violer la loi de l'Eglise, que quiconque ne se sent coupable que de péchés véniels peut communier, quand et aussi souvent qu'il lui plaît. On ne saurait assez répéter au peuple qu'il doit à cet égard s'en remettre uniquement à l'avis du confesseur. *Telles sont la doctrine et la pratique de l'Eglise* [1].

2° On prétend que *je ne voudrais pas qu'on accordât la sainte Communion aux personnes, dont la conscience est encore chargée de péchés véniels.*

Or voici ma doctrine (*SS. Euch.*, pag. 25) : Outre l'état de grâce, il faut qu'au moment de la communion on n'offense pas Jésus-Christ par aucun péché véniel de propos délibéré. Une communion faite dans ces conditions serait en elle-même pour le moins un péché véniel. Des péchés véniels non expiés, auxquels on ne conserve plus d'attache, ne rendent pas la communion illicite ; ils sont au contraire effacés par elle, selon l'opinion générale des théologiens [2].

3° On me reproche d'interdire la communion aux personnes : *a*) *qui n'y apportent pas des motifs assez purs ; b*) *qui par leurs défauts scandalisent leur entourage* ; *c*) *qui ne se corrigent pas.*

Nota bene. — Il s'agit de la communion journalière. Or je prétends qu'on doit la refuser à ceux qui n'y cherchent que la satisfaction de leur vanité, de leur jalousie, etc. ; qui malgré elle persistent dans des défauts scandalisant leur entourage, ou enfin vivent dans la tiédeur et n'ont aucun souci de leur amendement. *Telle est la doctrine de tous les saints docteurs et théologiens de poids* [3].

4° On me reproche d'*exiger l'application générale des règles tracées par saint Alphonse de Liguori par rapport à la communion fréquente.*

Or que fait mon très vénérable adversaire? Il substitue à l'interprétation simple et littérale des paroles du saint docteur telle que nous la trouvons chez tous les moralistes une autre arbitraire. Mais depuis quand une opinion personnelle a-t-elle plus de valeur que l'avis unanime des théologiens ? [4]

5° On me reproche de *ne pas permettre aux enfants plus d'une communion par semaine.*

Telle est en effet mon opinion. Mais aussi tous les théologiens solides et pédagogues catholiques alliant la prudence au zèle considèrent comme une innovation très risquée d'insister auprès des enfants en âge d'école sur la communion fréquente, voire même journalière [1].

6° On me reproche de *rejeter comme chimérique l'idée de rétablir la communion quotidienne des premiers chrétiens.*

Je ne me suis pas servi de ce terme. Je disais seulement que vouloir obtenir des masses la pratique des premiers siècles, sous prétexte qu'il suffit pour la communion d'être exempt de péché mortel, serait un zèle imprudent. Je suis d'avis qu'il faut ramener les masses à la foi, à l'accomplissement des devoirs dominical et pascal, en un mot à la vie chrétienne, avant de les inviter à la communion fréquente. Si non, on pourra bien amener une certaine classe des paroissiens à la sainte Table, mais la masse abandonnée à elle-même restera étrangère au pasteur comme le pasteur à ses ouailles et l'irréligion ne fera que croître [2].

7° Enfin on dit que *je suis un adversaire de la communion fréquente* [3]. — Je proteste énergiquement. J'enseigne depuis 45 ans la théologie morale et pastorale, et ne cesse de répéter à mes élèves qu'ils doivent favoriser de tous leurs efforts la fréquentation des sacrements. Mais je veux qu'ils se conforment entièrement, en permettant la communion quotidienne, aux préceptes et maximes de l'Eglise et des saints docteurs, lesquels sans exception exigent pour elle, outre l'état de grâce, un zèle vrai et sérieux de la perfection. L'opinion, que la vertu personnelle des communiants n'importe pas beaucoup aux fruits de la sainte Communion, puisque la présence réelle de Jésus-Christ opère par elle-même toutes les vertus dans une âme qui n'est pas chargée de péché mortel, quoique volontairement attachée à des péchés véniels, est singulière et privée de fondement solide, plutôt elle contient le germe d'un faux mysticisme, qui n'a causé pour l'Eglise que des calamités, et dont le ciel daigne nous préserver. Il est vrai que Jésus-Christ opère toutes les grâces, mais la tiédeur de l'âme empêche leurs fruits.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma haute considération.

Eystett (Bavière), 24 juillet 1897.

Dr Jean Pruner,
Prélat de Sa Sainteté, Prévôt de l'église cathédrale et Professeur au Grand-Séminaire.

[1] V. *Ami du Clergé* p. 530 (Note de la Direction).
[2] V. ibid. p. 531.
[3] V. ibid. p. 531 et suiv.
[4] V. p. 535 et suiv. et p. 538.

LITURGIE

Q. — Certains diocèses ont le privilège, au jour de l'Adoration perpétuelle, de chanter la messe votive « ut in festo Sacratissimi Corporis Christi cum *Gloria*, *Sequentia* et *Credo*. »

A Marseille, ce privilège n'existe pas, et il faut au jour d'adoration perpétuelle, chanter la messe du jour, en se conformant en tout point à l'Ordo. Si par hasard la Rubrique permet la messe votive du Très Saint-Sacrement, il faut alors la chanter, si ce n'est pas un jeudi, *sine Gloria, Sequentia et Credo.*

Chanter un jour d'adoration une messe autre que celle du Saint-Sacrement, me paraît une sorte de contre sens.

Chanter une messe votive du Saint-Sacrement sans

[1] V. p. 538 et suiv.
[2] V. p. 542 et suiv.
[3] Nous ne l'avons pas dit. Mais, dans la question qui a motivé notre article, le consultant a fait remarquer que M. Kuenzle insistait beaucoup « sur la nécessité de prêcher la communion fréquente », tandis que le numéro de février de la « SS. Eucharistia » contenait « un long et important article sur la communion fréquente, qui lui semblait appeler des remarques et des critiques ». En opposant ainsi Mgr Pruner et M. Kuenzle, peut-être le consultant avait-il cette idée que Mgr Pruner était opposé à la communion fréquente. Mais les *observations* n'en ont soufflé mot.

Gloria et *Credo*, me paraît bien maigre, un jour aussi solennel que celui de l'Adoration perpétuelle.

J'ai consulté l'évêché à ce sujet pour savoir si je pouvais faire chanter la messe votive de l'Adoration perpétuelle avec *Gloria, Credo*, etc...; il m'a été répondu qu'il fallait pour cela obtenir un indult de Rome.

Je vous serais donc très obligé si vous me disiez comment je pourrais obtenir cet indult.

R. — Les Indults se demandent à Rome par l'intermédiaire des chancelleries épiscopales. Il faut donc faire sa demande à la S. Congrégation des Rites, qui répondra en accordant l'indult aux conditions qu'elle jugera convenables, et fixera les prières et autres exercices à faire.

Q. — L'*Ami* prétend que les autels *portatifs* n'ont point de titulaire liturgique. Il est donc impossible d'obtenir pour un autel portatif le privilège *grégorien*, puisqu'il faut donner préalablement le *nom du titulaire?*

R. — Il y a deux sortes d'autels *portatifs* et deux sortes de *titulaires*.

I. Autel *portatif* est opposé à autel *fixe*. Or le mot d'autel *fixe* varie suivant qu'on se place au point de vue de la *liturgie* ou des *indulgences*.

1° En *liturgie*, l'autel *fixe* est celui dont la table, formée d'une seule pierre, est unie à la substruction et forme avec elle un tout homogène : « Altare fixum, dit de Herdt, est lapis, altaris superficiem tegens, qui structuræ inferiori conjungitur, et cum ea unum totum efficit. [1] »

L'autel *portatif* est alors tout autel qui ne réunit pas les conditions que nous venons d'énumérer.

2° Au point de vue des *indulgences*, l'autel *fixe* comprend d'abord tout autel qui réunit les conditions de l'autel fixe liturgique, et en outre tous les autels qui, construits soit en bois, soit en pierre, avec une pierre consacrée, sont *placés à demeure* dans une église ou un oratoire.

L'autel *portatif* s'entend alors d'une pierre d'autel qu'on place *occasionnellement* ici ou là pour la célébration accidentelle de la messe.

II. Le mot *titulaire* a aussi un double sens :

1° Pris dans dans la rigueur des termes, il signifie le saint, ou le mystère, en l'honneur duquel un autel fixe est consacré. Dans le chapitre du Pontifical intitulé : *de Altaris consecratione quæ fit sine ecclesiæ dedicatione*, qui a trait à la consécration des autels *fixes liturgiques*, on voit que l'évêque est obligé de donner un titulaire à ces autels, puisqu'il renferme dans la construction un parchemin constatant qu'il a consacré l'autel *in honorem Sancti N.* On ne retrouve rien de tel dans le chapitre intitulé *de Altaris portatilis consecratione*, qui donne la formule de consécration pour des pierres qu'on pourra placer dans n'importe quel autel et déplacer à son gré.

Il s'ensuit donc que, au point de vue liturgique, les autels fixes ont un titulaire, tandis que les autels portatifs n'en ont pas.

[1] *Sacræ Liturgiæ praxis*, t. I, tit. XX.

2° Au point de vue des *indulgences*, on exige aussi un titulaire pour accorder à un autel l'indulgence de l'autel privilégié et, une forme particulière de cette indulgence, le privilège grégorien ; mais pour réaliser cette condition, il faut et il suffit que l'autel soit désigné d'une manière positive, de sorte qu'on ne le confonde pas avec un autre de la même église.

Nous citerons quelques lignes de Béringer qui confirmeront les distinctions que nous venons de faire :

« Il faut que l'autel *que l'on désigne* pour être privilégié, soit un autel *fixe*. Cette expression *autel fixe*, employée ici par opposition à un autel *portatif*, a été expliquée comme il suit par la S. Congrégation des Indulgences : *Altare, quod a loco dimoveri non possit, sed non tamen cujus superior pars sive mensa sit ex integro lapide, vel adeo calce conjuncta, ut lapis consecratus amoveri non possit : secus enim, diruto altari quod privilegiatum concessum erat ob alicujus sancti imaginem, post novam constructionem novo indigeret privilegio.* (Réponse du 20 mars 1846, n. 344, ad I). Et pour qu'il ne reste aucun doute sur la nature d'un autel fixe, Pie IX a fait la déclaration suivante, par un rescrit du 26 mars 1867 : *Sufficere ad constituendam qualitatem altaris fixi, ut in medio altaris stabilis et inamovibilis licet non consecrati, lapis consecratus etiam amovibilis ponatur.*

« Cependant le privilège n'est pas attaché à la pierre consacrée que l'on enchâsse dans un autel, mais bien à l'autel lui-même dans lequel la pierre est enclavée. Ainsi l'a déclaré formellement la S. Congrégation des Indulgences, le 27 sept. 1843. De son côté, le cardinal Franzoni, préfet de la Propagande, dans une réponse citée par la décision de la S. Congrégation des Indulgences du 20 mars 1846, dit expressément : *Privilegium altari conceditur, non lapidi, qui unus alteri pro necessitate vel opportunitate suffici poterit.*[1] »

Q. — Je suis à la veille d'inaugurer, dans mon église paroissiale, une chapelle du Sacré-Cœur. J'ai fait creuser trois niches au-dessus de l'autel : dans la première, je me propose de placer la statue du Sacré-Cœur ; dans la seconde, à droite du Sacré-Cœur, Notre-Dame du Sacré-Cœur ; dans la troisième, à gauche, la Bienheureuse Marguerite-Marie. Je vous serai reconnaissant de me dire si cette disposition est conforme aux convenances et aux prescriptions liturgiques.

R. — La disposition de ces statues nous semble absolument conforme aux règles liturgiques. Le seul point qui ne semble pas bien clair dans la question est de savoir si la statue du Sacré-Cœur n'est pas *sur* le tabernacle, ce qu'il faudrait éviter. Mais puisque notre correspondant suppose une niche creusée, ce doit être derrière le tabernacle, bien qu'au-dessus.

---

[1] Béringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 446.